Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 122

Rubrik: Expositions

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fait partie de la section de Lausanne! Tout en la remerciant de nous éviter la peine de chercher plus loin, nous nous permettons de ne pas comprendre sa logique!"

Le Comité souligne „l'exemple piquant" d'un des signataires qui habite Genève et fait partie de la section de Lausanne.

Or, nous portons à la connaissance de tous les membres de la Société le mode autoritaire de discussion employé à notre égard.

M. Bouvier, habitant à Genève, a demandé sa réintégration dans la section de cette ville; elle lui fut refusée dans une séance de section présidée par M. Silvestre (actuellement membre du Comité central), ensuite M. Bouvier fut reçu membre de la section de Lausanne, malgré l'opposition de M. Silvestre, à la dernière Assemblée générale; ce dernier n'ignore donc pas les raisons qui rendent „l'exemple piquant". En outre, tout „en évitant la peine au Comité de chercher plus loin" nous l'informons que nos propositions sont d'ordre général et pouvaient, selon les statuts, être signées des membres de toutes les sections. Les signataires ne sont donc pas, pour les raisons ci-dessus, en contradiction avec la modification qu'ils désirent.

3° Quant à la censure exercée par le journal, n'égarons pas les débats, il ne s'agit pas du manifeste de M. Trachsel, mais d'articles très courts dont on avait promis l'insertion, et qui ne furent pas publiés. Nous disons aussi que le refus par la censure d'imprimer l'article de M. Trachsel, sous prétexte de volume, est exagéré; car, si cette prose avait été le panégyrique de l'ordre actuel, elle aurait trouvé place dans notre unique organe, „L'Art Suisse".

4° Pour quelles raisons le numéro 2 de nos desiderata n'intéresse-t-il pas le Comité? Ne pourrait-il pas demander au Département de l'Intérieur de lui communiquer, comme par le passé, le nom des boursiers fédéraux? Ces derniers n'ont aucune raison de craindre la publicité de leurs noms, car elle ne peut que les honorer.

5° Il nous semble que le Comité central oublie le rôle des délégués de sections à l'Assemblée générale. Il a tendance à voir en eux des mandataires apportant à cette assemblée des décisions irrévocables que les membres présents doivent approuver aveuglément. L'article 24 de nos statuts indique que l'Assemblée générale est appelée à discuter et adopter en dernier ressort, les propositions qui lui sont soumises.

Le Comité central prétend, avant la discussion en Assemblée générale, qu'il n'y a aucun motif sérieux à la base de nos revendications.

Est-ce là le rôle impartial que devrait jouer le Comité central d'une société?

En outre, nous profitons de cette lettre pour protester énergiquement contre l'insertion tendancieuse dans la „Tribune de Genève" du 10 avril concernant l'annonce de notre proposition suivie de la conclusion du préavis du Comité central. A notre avis, nous ne devons pas mêler le public aux discussions de notre société.

Ce sont là des mœurs nouvelles que nous désirons ne pas voir s'implanter chez nous.

Veuillez agréer nos salutations empressées.

Angst, Carl-A., sculpteur
Baud, Edouard-L., peintre
Baudin, Henry, arch. B.S.A.
Brosset, E., peintre
Dunki, Ls., peintre
Estoppey, D., peintre
Kohler, F., peintre
Mererod-Triphon, A., peintre
Plojoux, H., sculpteur
Rehfous, Alfred, peintre
Rheiner, Ed., peintre.
Simonet, J.-P., peintre
Syz, Gustave-C., sculpteur
Trachsel, A., peintre
van Muyden, H., peintre

NB. Le temps nous faisant défaut, nous n'avons pas pu voir tous nos collègues.

EXPOSITIONS

Nous attirons l'attention sur une série d'expositions ouvertes en ce moment à Zurich de plusieurs membres de notre Société: MM. **O. Vautier, H.-B. Wieland** et **Sig. Righini.**

(Note de la Réd). A cette occasion je ne puis m'empêcher d'exprimer le regret que notre journal ne soit pas tenu au courant des expositions individuelles par les artistes intéressés eux-mêmes, ne serait-ce que pour en avertir nos membres passifs! Cette discrétion nous paraît pour le moins exagérée!

Communications diverses.

Nous apprenons que notre collègue M. **Alb. Welti** est souffrant et a dû interrompre tous ses travaux. Nous lui en exprimons nos regrets et nos vœux sincères de prompte guérison.

* * *

Le Conseil de la ville de Zurich a acquis dans la succession de M. Gottlieb Welti (qui fut un membre passif zélé de notre Société) son portrait peint par Sigismond Righini et a déposé ce tableau dans les collections de la Société des Beaux-Arts de Zurich. Nous nous réjouissons de voir que Righini est maintenant représenté au Kunsthaus comme portraitiste, car il y a longtemps que cet artiste de valeur aurait dû y figurer. Nous epérons que nous aurons aussi dans un avenir prochain le plaisir de le voir représenté comme paysagiste et comme peintre de brillantes natures mortes.

H. E.

Salon fédéral 1912.

Le Salon fédéral s'ouvrira le 15 septembre à **Neuchâtel.** Nous en publierons le règlement dans le prochain numéro de l'Art Suisse.

Atelier à louer Dans village du Jura un immeuble avec dégagements comprenant atelier de peintre 9 m × 6 m, chambre et dépendances. Belle situation. Vue étendue sur la campagne. :: S'adresser à la Rédaction.

Aquarell-Farben und Tusche
flüssig oder fest, von Günther Wagner, Paillard und Windsor & Newton. **Aquarell** und **Maler-Pinsel** in bestem Fabrikat. **Spezialitäten** in Farbschalen, Paletten, Pinselbüchsen, Fixativ und Firnis. **Zusammenlegbare Feldstühle.** Illust. Spezialkatal. gratis. **Kaiser & Co., Bern,** Marktgasse 39/43.

Reklame-Drucksachen
wie Preislisten, illustrierte Kataloge, Broschüren liefern als **Spezialitäten** in feiner Ausführung
Buch- und Kunstdruckerei Benteli A.-G., Bümpliz

Druck und Expedition: Buch- und Kunstdruckerei Benteli A.-G., Bümpliz.